

INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

My first Banff



© PHOTO : ANNE RMEYKO

Hi every one. Je reviens à peine de mon premier festival de Banff et je vous avoue que j'en suis encore un peu étourdie. Ce n'est pas le petit décalage de deux heures ou l'air des montagnes qui m'affectent. Mais pour la première fois en vingt ans de fréquentation du beau milieu télévisuel, j'ai été confrontée à l'aspect totalement mercantile de notre industrie. Le festival de Banff, c'est un endroit où l'on va pour vendre ou acheter de la télé un point c'est tout. Et même si on y remet des prix prestigieux sélectionnés par des jurys internationaux, pas moyen de visionner les émissions en lice. Grosse déception. Très peu d'auteurs présents donc, puisque nous sommes rarement ceux qui vendons nos émissions. Et encore moins de francophones. C'est le marché anglais qui est en vedette et qui fait de l'œil aux grosses légumes des diffuseurs américains en espérant toucher le gros lot.

Au-delà des activités officiellement à l'horaire, Banff est aussi l'occasion de rencontrer les représentants des institutions qui gèrent nos destinées du moins sur la scène fédérale. Le CRTC, Patrimoine Canada, Téléfilm Canada, le Fonds canadien de télévision, tout le monde est là. Leurs fonctionnaires se prêtent d'assez bonnes grâces à la ronde des questions et à l'énoncé des inquiétudes des associations d'artistes. Parce qu'inquiétude il y a. Surtout en ce qui concerne les règles de gouvernance du nouveau Fonds des médias du Canada qui remplacera le Fonds

canadien de télévision à compter d'avril 2010. Avec un budget de 310 millions, c'est la principale source de financement de nos œuvres qui devront dorénavant compter au moins deux plateformes de diffusion du moins en ce qui concerne les œuvres télévisuelles. C'est donc dire que chaque projet télé devra absolument avoir un volet internet ou autre pour avoir droit au financement. Une obligation qui augmentera les coûts de production des émissions sans qu'il n'y ait plus d'argent dans le Fonds. Une partie du Fonds sera de plus spécifiquement réservée à un volet expérimentation qui exclut la télévision et ne touche que les nouveaux médias. Il est possible que les auteurs puissent obtenir directement du financement dans le cadre de ce programme. Ce serait une bonne nouvelle pour les braves qui se lancent présentement sans filet à la conquête du cyberspace.



Banff a tout de même fait resurgir la Bêtes pas bêtes en moi.

Mais malgré la morosité de la situation économique, la perte de revenus publicitaires des diffuseurs traditionnels, la fragmentation des auditoires et j'en passe et des meilleures, les experts dont j'ai pu écouter

les présentations s'entendent tous pour dire qu'on vit présentement l'âge d'or de la télévision. La télévision qui se fait est meilleure que jamais. Les gens l'écoutent plus que jamais et en redemandent. Et pourquoi ? Toujours selon les grosses pointures présentes à Banff, à cause de la qualité des intrigues, de la force des personnages. À cause du contenu finalement. Et le contenu, c'est qui ? En premier lieu, il me semble bien que c'est nous. Il ne reste qu'à espérer que l'on continue à avoir les moyens de produire adéquatement nos créations.

Sur ce, bon été. ☺

SYLVIE LUSSIER, présidente

[SOMMAIRE]

- 2 Félicitations à nos membres
- 2 Nouveaux membres
- 2 Avis de recherche
- 2 Au revoir
- 3 Petit Bruno et la tempête maritime
- 4 À vos claviers
- 4 Desjardins Sécurité financière
- 5 La télévision jeunesse en chute libre
- 6 Projets acceptés
- 7 CRTC 2009-235
- 8 Erreurs et omissions
- 9 Refus de texte, refus de paiement
- 9 Désaccord en écriture conjointe
- 9 60 ans d'idées
- 10 Projets acceptés
- 11 Financement
- 12 Cours écrire ton court !
- 13 Appels à la mobilisation
- 13 Formation 2009-2010
- 14 Glamourama : l'étiquette avant toute chose
- 16 Mieux gérer vos finances personnelles

[FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES

Richard Desjardins, Jacques Godbout et Lise Payette, ont reçu ce printemps un doctorat honoris causa de l'UQAM.

Sylvie Desrosiers, Prix de la création artistique en Montérégie 2009 du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Jean-Claude Labrecque et Gilles Latulippe, récipiendaires de l'Ordre national du Québec.

Pierre Falardeau, prix Pierre-Bourgault 2009.

Lyne Charlebois, *Bordeline*,
- Prix Génie de la Meilleure adaptation ;

Jacques Davidts (scén.), **Denis Villeneuve** (réal.),
Next Floor,
- Meilleur court métrage au 12^e Festival international de films de Sonoma en Californie ;
- Prix Génie du Meilleur court métrage dramatique ;

Bernard Émond (scén.),
Benoît Pilon (participation au scén. et réal.),
Ce qu'il faut pour vivre,

- Meilleur film au 12^e Festival international de films de Sonoma en Californie ;
- Mention spéciale du jury « Capital Focus Award » et une autre du jury « Signis Award » au Filmfest DC, festival de cinéma international de Washington ;
- Prix Génie du Meilleur scénario original ;
- Prix Génie de la Meilleure réalisation ;

Isabelle Hébert (scén.), **Léa Pool** (réal.),
Maman est chez le coiffeur,
- Prix du public au Festival international du film de Riverrun, États-Unis ;

Marcel Jean,
Isabelle au bois dormant,
- Prix Génie du Meilleur court métrage d'animation ;

Robert Lepage (concept), **Pedro Pires** (réal.),
Danse macabre,
- Prix du Meilleur court métrage, Festival international du film de Transylvanie, Roumanie ;

Jean-Sébastien Lozeau (idée originale et réal.),
Le téléphone (projet pilote - magazine),
Jacques Savoie (scénario),
Les Lavigreur, la vraie histoire,
- Rose d'Or dans la catégorie dramatique au Festival de Lucerne en Suisse.

[AU REVOIR !

Madame **Michèle Mailhot** nous a quitté récemment.

[NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro (avril 2009), nous comptons les nouveaux membres suivants :

- François Aubry
- Bachir Bensaddek
- Réal Bossé
- Jean-Pierre Desmarais
- Frédéric Dompierre
- Marie-Michelle Émond
- Yannick Éthier
- Dominique Fortier
- Alexandre Gibault
- Marie-Josée Lefebvre
- Karl Lemieux
- David Martel
- Guillaume Pettigrew
- Vincent Poirier
- Léonard Poissant
- Dominique Savoie

Membres associés

- Catherine Goldschmidt
- Vincent Desmarais-Hoss
- Julie Médam
- Dominic Morissette

[AVIS DE RECHERCHE

Nous avons des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession Andrée Dufresne, Succession Florence Martel, Succession Marcelle Barthe, Succession Michel Robert, Hubert Blais, Émile Coderre, Claude D'Astous, André Desrochers, Léon Dewine, Jean-Marc Drouin, Jean Guillaume, Lyette Maynard, Guy Parent, Gema Sanchez, Marie T. Daoust, Taib Soufi, Najwa Tlili.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec Diane Archambault au (514) 526-9196.

[INSCRIVEZ VOS CRÉDITS !

Votre inscription dans le bottin électronique n'est plus à jour ? Vous avez des nouvelles données à nous communiquer ou à corriger ? En tout temps, vous pouvez modifier votre inscription en vous servant de la fiche de renseignements dans notre site Internet à l'adresse suivante :

www.sartec.qc.ca/la_sartec/services.htm

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Odette Larin au (514) 526-9196 ou information@sartec.qc.ca



SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec) H2L 2Y6
Téléphone : 514 526-9196
Télécopieur : 514 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TQS-Point final, TVA, TVOntario, TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE

Sylvie Lussier

VICE-PRÉSIDENT

Mario Bolduc

TRÉSORIÈRE

Louise Pelletier

SECRÉTAIRE

Joanne Arseneau

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Michelle Allen
Geneviève Lefebvre
Mathieu Plante
Marc Roberge
Luc Thériault, délégué des régions

SECRÉTARIAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Yves Légaré

DIRECTRICE ADJOINTE

Valérie Dandurand

CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL

Suzanne Lacoursière (*congé sabbatique*)
Mélissa Dussault
Evelyne Leblanc

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Odette Larin

ADMINISTRATRICE

Diane Archambault

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Micheline Giroux

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES

Mireille Lagacé

COMMIS AUX COMPTES À RECEVOIR

Marie-Andrée Guinard

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Manon Gagnon

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE

M.-Josée Morin

IMPRESSION

Imprimerie EXPRESSART Inc.

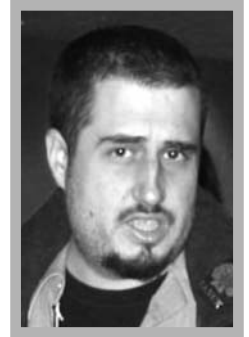
APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

Petit Bruno

et la tempête maritime

PAR MATHIEU PLANTE



J'avais prévu un petit dossier tout mignon sur les membres du conseil d'administration et les employés permanents de la Sartec. Le genre questionnaire en profondeur : Quelle est votre couleur préférée ? Avez-vous une perruche à la maison ? Êtes-vous plus crémeuse ou traditionnelle ?

Mais, ce que j'ai découvert sur ces gens que je croyais sans reproches est si effrayant (entre autres choses, des concours de noyade de bébés Labradors) et les menaces de mort que j'ai reçues tellement précises et colorées, que je préfère sagement changer de sujet.

La crise est maintenant vieille de plus de six mois ! Quand avez-vous vu un billet de vingt dollars pour la dernière fois ? Avez-vous déjà vendu toutes vos dents ? Pour y voir plus clair, je vous propose une petite histoire maritime mettant en vedette un auteur fictif que, pour les besoins de la cause, nous appellerons Petit Bruno.

Lequel de ces Petit Bruno incarne le mieux le point où vous en êtes en ce moment dans votre grande carrière d'auteur ?

**« Merci à tous les artistes. Qu'ils soient
peintres, sculpteurs, auteurs...
parce que la vie serait vraiment plate
et invivable sans eux. »**

La crise ? Quelle crise ? Petit Bruno est sur sa plage idéale, pétillant de talent. Artiste, dans le sens le plus noble du terme, rien ne peut venir le troubler, certainement pas une insignifiante crisette financière. Fier sous le soleil éclatant, debout sur le sable chaud, Petit Bruno profite du vent frais de la création. Son île est une oasis de fiction délirante et aucun désastre ne peut venir briser cet élan fertile. Mais, la tempête se lève et débarque la première vague.

Et elle est sérieuse ! Salée ! Petit Bruno avale un peu d'eau, son « Speedo » se gonfle de sable, mais son bronzage reste scintillant. Encore debout, Petit Bruno garde le moral.

Puis, arrive ensuite la seconde vague, cousine de la première, en plus violente...

C'est en fait un véritable raz-de-marée. La houle fouette le visage de Petit Bruno qui perd subitement son sourire naïf. Des oursins pointus envahissent son nez, ses oreilles et il avale quatorze litres d'eau chaude bien salée. La marée se retire, laissant Petit Bruno encastré dans une chaise de plage. Son bronzage se transformant tranquillement en coup de soleil douloureux. Arrive ensuite le tsunami.

La vague de fond est sans pitié. La chaise de plage de Petit Bruno est réduite en miettes au fond de l'océan et notre pauvre petit créateur fait 543 tours sur lui-même. La tête à l'envers, le cuir chevelu raclant le fond de la mer comme une authentique laine d'acier, on le croit à raison perdu, noyé, décomposé, grugé par des bactéries sous-marines. Mais alors, quelle est donc cette minuscule silhouette qui surgit des flots ?

Oui ! Comme sorti de nulle part, bien agrippé sur sa planche de surf, Petit Bruno performe un retour triomphal accompagné de la musique thème d'Hawaï 5-0. Lubrifié comme un dauphin acrobatique, Petit Bruno dévore la vague avec un désir de vengeance et revient victorieux sur la plage pour finir tranquillement son Mojito.

Alors, lequel de ces Petit Bruno êtes-vous ? A, b, c, d ou e ? Peu importe. Si vous avez pris, de quelque manière que ce soit, ce questionnaire au sérieux, consultez immédiatement un spécialiste du cerveau.

Blague à part, mon bravo du trimestre va à tous les artistes qui traversent cette crise sans perdre le moral. Comme l'a si bien dit le réalisateur Steven Soderbergh en gagnant son oscar pour *Traffic* en 2001, je paraphrase et traduis en même temps : « Merci à tous les artistes. Qu'ils soient peintres, sculpteurs, auteurs... parce que la vie serait vraiment plate et invivable sans eux. »

En terminant, pour le bruit incessant qu'il me procure en quantité industrielle depuis des mois, mon remerciement du trimestre se doit d'aller à l'entrepreneur qui construit les condos au coin des rues Mont-Royal et Garnier. Je vous envoie des milliers de fleurs et un gros pot pour les mettre... ¶

À vos claviers!

SODEC

Programme d'aide à la scénarisation Programme d'aide aux jeunes créateurs

Volet 1 – Aide à la scénarisation

dépôt : vendredi 6 novembre 2009

■ La SODEC procède à l'étude d'une demande **seulement si elle est reçue avant 17 h** aux dates de dépôt spécifiées

tél. : 514 841-2200 ou 1 800 363-0401

télec. : 514 864-3949

www.sodec.gouv.qc.ca

www.jeunescreateurs.qc.ca

Bourses SACD

Programme de bourses à la création

Budget annuel de 20 000 \$ jusqu'à concurrence de 4 000 \$ chacune.

dépôt : **en tout temps**

www.sacd.ca/fr/bourses.html

Les dossiers doivent être adressés à :

SACD / Comité de sélection des Bourses
4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 202
Montréal (Québec) H2W 1Z5

Les dossiers peuvent aussi être déposés au bureau de la SACD.

Bourses SCAM

Programme de bourses à la création

Budget annuel de 9 000 \$ jusqu'à concurrence de 2 000 \$ chacune.

dépôt : **en tout temps**

www.sacm.ca/fr/bourses.html

Les dossiers doivent être adressés à :

SCAM / Comité de sélection des Bourses
4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 202
Montréal (Québec) H2W 1Z5

Les dossiers peuvent aussi être déposés au bureau de la SACD.

ARTS MÉDIATIQUES

Conseil des arts du Canada

Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo :

■ Subventions de scénarisation

Prochaine date d'inscription : **1^{er} octobre 2009**

■ Subventions de voyage aux professionnels des arts médiatiques

Inscription : **en tout temps** (au moins 6 semaines avant la date de départ)

Les artistes francophones doivent communiquer avec **Laura Jeanne Lefave**, agente du Service des arts médiatiques

Téléphone : 1 800 263-5588 (sans frais) ou 613 566-4414, poste 5254

Courriel : laurajeanne.lefave@conseildesarts.ca
www.conseildesarts.ca/mediatiques/

Conseil des arts et des lettres du Québec

Bourses de carrière en cinéma à l'intention des scénaristes et réalisateurs

Prochaine date d'inscription : **15 octobre 2009**

Bourses de type A et B

Prochaine date d'inscription : **10 septembre 2009**

- recherche et création
- perfectionnement

Bourse de déplacement aux professionnels des arts médiatiques

Inscription : **en tout temps**

Montréal : 514 864-3350 ou 1 800 608-3350

Québec : 418 643-1707 ou 1 800 897-1707

www.calq.gouv.qc.ca/artistes/arts_media.htm

Desjardins Sécurité financière



Vous avez des questions concernant l'assurance et vous désirez obtenir des renseignements sur les protections de votre régime d'assurance collective ?
Vous avez besoin d'assistance ?

Composez sans frais le **1 877 828-7800 poste 5806** pour joindre un agent du service à la clientèle, du **lundi au vendredi de 8 h à 17 h.**

La télévision jeunesse en chute libre

PAR SYLVIE LUSSIER



Une étude produite conjointement par l'Association canadienne de films et de télévision, le Fonds Shaw-Rocket et l'Alliance pour l'enfant et la télévision en juin dernier confirme ce que la SARTEC avait déjà constaté en février 2005 lors de la publication de son étude sur les Séries jeunesse et animation, soit le déclin de ce type de production télévisuelle. Depuis que le CRTC a cessé de considérer la télévision pour enfants comme secteur prioritaire en 1999, le volume de production a chuté passant de 389 millions de dollars en 1999-2000 à 257 millions de dollars en 2007-2008. De ce montant, toujours en 2007-2008, 87 millions seulement provenaient des fonds publics. Le plus bas niveau en 10 ans. De plus, le budget moyen d'une émission jeunesse de 30 minutes produite en français est passé de 97,000 à 79,000 dollars (valeur en dollars de 2007) durant la même période de 10 ans.

Malgré la multiplication des offres de divertissement, l'écoute de la télévision par les jeunes a augmenté d'environ 10 % durant les dix dernières années.

Pourtant, les émissions jeunesse produites ici remportent un très grand succès auprès de leur public cible. Du côté francophone, six des dix émissions jeunesse les plus écoutées en 2007-2008 étaient des émissions locales. L'étude révèle aussi que chaque dollar investi par le gouvernement en télévision jeunesse génère 1,25 dollar d'investissement du secteur privé. Un ratio supérieur à celui de la télévision en général (1,10 \$). Chaque dollar investi en télévision jeunesse génère aussi plus d'emplois que le même dollar en télé tout public.

Au-delà des chiffres, la télévision jeunesse est un formidable outil de développement culturel. C'est le moyen privilégié pour s'assurer que nos histoires, nos valeurs, notre imaginaire collectif soient partagés par la

nouvelle génération de téléphiles. Et qu'on ne s'y trompe pas, malgré la multiplication des offres de divertissement, l'écoute de la télévision par les jeunes a augmenté d'environ 10 % durant les dix dernières années.

La télévision jeunesse fonctionne. Elle est populaire, elle s'exporte bien, elle crée de l'emploi. On dispose au Québec et au Canada d'une expertise enviable et d'une renommée internationale. Tout ce qui manque c'est un financement conséquent et la volonté politique de reconnaître l'importance primordiale des émissions jeunesse pour la diffusion de notre culture. ■



www.sartec.qc.ca/commu/rapport_sar_uda0205.pdf



Vous pouvez obtenir la version intégrale de l'étude *The case for kids programming* sur les sites suivants :

- www.cftpa.ca
- www.rocketfund.ca
- www.act-aet.tv

En anglais seulement.

Conseil des arts du Canada

Subventions Arts médiatiques (Québec)

Année Fiscale 2007
(1^{er} avril 2007 - 31 mars 2008)

Programme - Subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques

Arthur Lamothe
Jobie Weetaluktuk

Programme - Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo

Pablo Aravena
Jason Arsenaault
Bruno Baillargeon
Laura Bari
André-Line Beuparant
Tetchena Bellange
Bruno Boulianne
Diego Briceno-Orduz
Marie Brodeur
Jean-François Caissy
Kun Chang
Érik Cimon
Jean-Claude Coulbois
Marie-Hélène Cousineau
Alana Cymerman
Mary Ellen Davis
François Delisle
Étienne Desrosiers
Yvan Dubuc
Guy Édoin
Serene El-Haj-Daoud
Daniel Faubert
Mary Fowles Hind Benchekroun *
Dominic Gagnon
Karina Garcia Casanova
Santiago González Jelincic
Julien Grégoire
Megan Hewings
Federico Hidalgo
Ameesha Joshi *
Anna Sarkissian
Sylvain L'Espérance
Félix LaJeunesse
Michel Lam
Ky Nam Le Duc
Jeanne Leblanc
Jacques Leduc
Sonia Léontieff
Katherine Liberovskaya
Marie-Louise Mallet
Constant Mentzas
François Miron
Frédéric Moffet
Lea Nakonechny
Daniel Perlmutter
Pedro Pirès
Dan Popa

Giovanni Princigalli
Melanie Shatzky
Brett Story
Martin Talbot
Tom Tassel Boulanger
Francine Tougas
Cynthia Tremblay
Martin Villeneuve
Shannon Walsh
Anna Woch
Sidney Zanforlin

Programme - Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques

Catherine Béchard
Alexis Bellavance
Nicolas Bernier
Didier Berry
Yves Bilodeau
Lise Bonenfant
Joshua Bonnetta
Isabelle Choinière
Natacha Clitandre
Mary Ellen Davis
Eric Denis
Sophie Deraspe
Yan England Girard
Marc Fournel
Hugues Fournier
Jean Gagné
Serge Gagné
Dominic Gagnon
Mario Gauthier
Glenn Gear
Pascal Grandmaison
Alexandra Guité
Malcolm Guy
Ayesha Hameed
Steven Heimbecker
Darsha Hewitt
Sabin Hudon
Catherine Kennedy
Richard Kerr
Sylvain L'Espérance
Guillaume LaBelle
Lucie Lambert
Valerie Lamontagne
Arthur Lamothe
Paul Landon
Alexandre Larose
Katherine Liberovskaya
Faisal Lutchedial
Emmanuel Madan
Bérendère Marin Dubuard
Eric Mattson
Christof Migone
Monique Moumblow
Kaveh Nabatian
Paul Nadler
Gynette Panchaud Mercier

Katia Paradis
Sylvie Parent
Cynthia Poremba
Giovanni Princigalli
Natacha Roussel
Roberto Santaguida
Anita Schoepp
Charlotte Scott
Jean-Sébastien Senécal
Sabica Senez
Erin Sexton
Elise Simard
Malcom Sutherland
Matthew Thompson
Bradley Todd
David Uloth
Tobias van Veen
Jonathan Villeneuve
Michael Yaroshevsky
Elias Zananiri

* Membre d'un collectif

(source CAC)

FINANCEMENT

FONDS PRIVÉ

■ FONDS COGECO de développement d'émissions

dates de tombée en 2009 :
1^{er} juillet et 1^{er} octobre
Programme de développement d'émissions
Programme de production
Programme d'aide au développement de longs métrages : 1^{er} juillet 2009

■ FONDS INDÉPENDANT DE PRODUCTION

date de tombée : 15 octobre 2009
tél. : 514 845-4334
www.ipf.ca/fip | info@ipf.ca

■ FONDS BELL

radiodiffusion et nouveaux médias
date de tombée : 1^{er} octobre 2009
tél. : 514 845-4418
www.ipf.ca | fondsbell@ipf.ca

■ Fonds HAROLD GREENBERG

Programme de langue française
VOLET FILM / PRISE D'OPTION
En tout temps, temps d'étude plus
ou moins 1 mois
tél. : 514 939-5094
info@lefonds.astral.com
www.astralmedia.com/fr/lefondsharoldgreenberg/default.idigit

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-235

Appel aux observations sur la divulgation publique des données financières

En réponse à l'avis public CRTC2008-6, cinq associations dont la SARTEC présentaient conjointement leurs observations sur la divulgation publique des données financières, en février 2008. Récemment, ces cinq associations ont à nouveau signé conjointement un mémoire portant sur le même sujet exprimant ainsi le point de vue du milieu audiovisuel québécois, incluant celui des artistes et des producteurs. Nous présentons ici quelques points importants. La version intégrale est disponible dans notre site Internet.

Dans ce mémoire, la SARTEC, l'ADISQ, l'APFTQ, l'ARRQ et l'UDA se réjouissent que le CRTC aille de l'avant avec son projet de divulguer publiquement l'information extraite des rapports annuels des grands groupes de propriété et apprécient que le Conseil annonce sa décision d'ordonner la divulgation des données financières cumulées des propriétaires des grandes entreprises de distribution de radiodiffusion, des exploitants de systèmes multiples et des groupes de propriété de radio et de télévision traditionnelle.

Les associations ont tenu à rappeler au Conseil son objectif stratégique concernant la divulgation des informations financières qui est de mettre à la disposition du public une quantité suffisante de données financières relatives aux grands groupes des propriétés pour lui permettre de participer de façon plus éclairée et constructive aux instances publiques et processus décisionnels. Les soumissions fondées sur une divulgation de données plus complètes permettront au Conseil de prendre des décisions plus éclairées et mieux informées, et bénéficieront finalement au système canadien de radiodiffusion.

Elles applaudissent la décision du Conseil d'avoir pris en considération les arguments de l'Association canadienne de production de films et de télévision, de l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio, de la Writers Guild of Canada, de la Guilde canadienne des réalisateurs et de Documentaristes du Canada qui rejettent la théorie de l'ACR et des radiodiffuseurs voulant que la divulgation

d'une plus grande quantité de données statistiques et financières détaillées aura une incidence néfaste sur leur capacité concurrentielle (CRTC 2008-97). Comme le soulignaient toutes ces parties, le Conseil divulgue chaque année et depuis longtemps les informations détaillées concernant les revenus et les dépenses des services canadiens payants et spécialisés et, rien ne prouve que cette pratique ait nui à la capacité concurrentielle de ces services, bien au contraire lorsqu'on regarde les résultats financiers de ces entreprises dont les BAII atteignent parfois plus de 30 %.

Elles sont également d'avis que les formulaires (public et confidentiel) radio et entreprises de télévision tels que proposés ne fournissent pas au CRTC ni au public l'information nécessaire pour juger de la conformité des entreprises radio et de télévision à l'égard de leurs obligations en matière de contributions financières au titre des dépenses de contenu canadien (DCC). C'est pourquoi il reste essentiel que ces données soient aussi fournies pour chacune de ces entreprises, et ce, annuellement.

Enfin, les cinq associations souhaitent que le CRTC maintienne ses exigences en matière de divulgation des informations financières et l'exortent de maintenir sa décision exprimée dans l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97, de divulguer les données financières cumulatives des grandes entreprises de distribution de radiodiffusion, des grands exploitants de systèmes multiples et des grands groupes de propriété de radio et de télévision en direct. ¶

ADISQ

APFTQ

ARRQ

SARTEC

SODRAC

UDA

Erreurs et omissions

Êtes-vous protégé par l'assurance « Erreurs et omissions » de votre producteur ?

Les ententes collectives avec les producteurs privés en télévision comme en cinéma¹, prévoient que l'auteur donne certaines garanties au producteur². Outre celles ayant trait à l'originalité de son œuvre, il garantit aussi, qu'au meilleur de sa connaissance et après avoir divulgué la nature exacte de ses sources dans les cas où les faits et personnages ne sont pas entièrement fictifs, que le texte ne comporte aucun élément de libelle, diffamation ou autre atteinte à la réputation ou à la vie privée. Si c'est le producteur qui fournit un texte à l'auteur, c'est alors à lui de donner pareille garantie.

Toutefois, ces ententes collectives n'obligent pas le producteur à vous inscrire sur son assurance « Erreurs et omissions ». Or, celle-ci protège, entre autres, les producteurs contre les poursuites pour atteinte à la réputation ou à la vie privée, etc. L'assureur assume alors et les frais de défense et, le cas échéant, l'indemnité à verser au plaignant.

Certes, toutes les œuvres ne sont pas susceptibles de faire l'objet de poursuites de ce genre. Mais si vous travaillez en documentaire ou sur une fiction inspirée de faits réels, la question se pose et il y a peut-être lieu de le prévoir dans votre contrat individuel.

Or, comment savoir si un texte contient ou non des éléments de libelle ou portant atteinte à la vie privée, à la réputation, etc. ? Cela relève davantage du travail d'un avocat que de celui d'un auteur. C'est pourquoi, les ententes collectives avec les producteurs privés prévoient³ que cette garantie ne s'applique pas « à l'égard des faits et personnages basés sur des faits ou personnages réels qui sont déclarés par les parties au contrat d'écriture. »

Les ententes prévoient alors que : « l'auteur et le producteur conviennent de prendre les moyens que prendrait une personne raisonnable afin de s'assurer que le texte ne comporte aucun élément diffamatoire ni ne porte autrement atteinte à la réputation ou à la vie privée de toute personne, et afin d'obtenir les autorisations et consentements requis. » Habituellement, pour s'en assurer, on

procède à une analyse juridique du scénario. Pour le producteur qui souscrit à une assurance « Erreurs et omissions », l'analyse juridique des scénarios et des contenus est en quelque sorte une formalité obligée.

Mais, si malgré ces précautions, l'œuvre fait malgré tout l'objet d'une poursuite et que vous vous y retrouvez mêlé, qu'arrivera-t-il ? Si vous ne bénéficiez pas de la protection de l'assurance « Erreurs et omissions », qui prendra en charge les frais de votre défense et l'indemnité éventuelle ?

Certes, on pourrait se demander comment des textes ayant reçu l'aval de toute une batterie d'avocats, peuvent prêter flanc à des poursuites. On pourrait longtemps débattre de la responsabilité du producteur qui a accepté les textes. On pourrait aussi questionner le fait qu'un auteur ayant respecté en tous points les termes de son contrat se retrouve pris dans pareille situation.

Mais, pour éviter d'avoir à se poser toutes ces questions et vous retrouver entre temps au cœur d'une poursuite où ni votre défense ni le paiement de l'indemnité éventuelle ne seront prévus dans la police d'assurance, mieux vaut prendre ses précautions.

D'une part, vous pouvez systématiquement faire préciser à votre contrat les faits et personnages réels sur lesquels est basé votre texte et qui ne sont donc pas sujets à la garantie en vertu des articles 5.03 ou 6.03.

D'autre part, vous pouvez demander à votre producteur d'inscrire dans votre contrat SARTEC qu'il s'engage à vous mettre sur son assurance « Erreurs et omissions » afin de vous protéger contre tout recours éventuel. Nous vous suggérons la clause suivante : « Si la production est couverte par une assurance de type « erreurs et omissions », le producteur s'engage à ce que l'auteur y soit mentionné à titre d'assuré additionnel et bénéficie sans frais de la protection. »

Tant que les ententes collectives n'ont pas été modifiées, ces ajouts au contrat individuel pourraient vous éviter de faire face seul à la musique en cas de poursuite reliée à la production quelque en soit la nature. ¶

¹ Pour les productions internes des diffuseurs comme Radio-Canada, TVA et Télé-Québec ou celles de l'ONE, la situation est différente. Généralement, il est prévu dans ces ententes que le producteur prend fait et cause pour l'auteur si ce dernier est poursuivi en raison de la diffusion de son texte (voir les articles 4.12 et 4.13 de Télé-Québec, 4.1.7 et 4.1.8 à la SRC, 4.3.1 à 4.3.5 à TVA et 4.5 à 4.7 à l'ONE. Certaines conditions s'appliquent. Ainsi, généralement, l'auteur doit cependant avoir avisé le producteur des risques, collaborer à sa défense, ne pas avoir fait de fautes lourdes, etc.

² Voir les articles 6.01 à 6.06 de l'entente APFTQ télé et 5.01 à 5.06 de l'entente APFTQ cinéma.

³ Voir les articles 5.03 en cinéma et 6.03 en télévision.

Entente cinéma

Refus de texte, refus de paiement

Vous avez livré une première version dialoguée d'un scénario de long métrage fiction à votre producteur qui refuse votre texte et veut mettre fin à votre contrat sans autre paiement.

Ce n'est pas si simple ! Le producteur doit alors vous faire parvenir un avis de résiliation indiquant à quelle étape d'écriture le contrat a été résilié et préciser l'ensemble des montants qui vous ont été versés. De plus, il doit y joindre un acte de rétrocession confirmant là que vous récupérez vos droits sur les textes livrés.

L'entente collective prévoit, enfin, que le producteur qui refuse un texte a l'obligation de payer cent pour cent (100 %) du cachet d'écriture prévu pour l'étape livrée. Soyez vigilant et vérifiez bien que vous avez tout reçu, car les modalités de paiement du cachet d'écriture prévoient normalement un premier paiement à la livraison du texte et un deuxième à son acceptation. Or, certains producteurs omettent le deuxième versement du cachet pour un texte refusé, alors qu'il vous est dû. ¶

Entente télévision

Projet-soumis — Désaccord en écriture conjointe

Vous et trois de vos meilleurs amis avez décidé de vous lancer dans l'écriture d'un projet télévisuel. Votre projet est innovateur et un producteur est intéressé à le développer. Tout va pour le mieux. Toutefois, après plusieurs heures de travail, un désaccord survient au sein de votre équipe et l'un d'entre vous décide de quitter vos rangs. Le projet peut-il se continuer sans lui ? Peut-il le mettre en péril en refusant d'y participer ?

Normalement, cet auteur a les mêmes droits que les autres sur le projet et, par conséquent, la poursuite de l'écriture ne pourrait se faire sans sa participation ou son accord. L'entente collective APFTQ-SARTEC (section télévision) prévoit d'ailleurs que le producteur ne peut poursuivre l'écriture sans le consentement du ou des auteurs du projet-soumis (article 7.51). Avant d'aller voir un producteur, pourquoi ne pas vous entendre par écrit sur les rôles respectifs de chacun et prévoir ce qu'il adviendra du projet en cas de désaccord entre vous ou du départ de l'un des membres de l'équipe. Le cas échéant, cette entente pourra aider à un règlement rapide du conflit et ainsi vous épargner bien des soucis. Comme le dit l'adage suivant : Mieux vaut prévenir que guérir ! ¶

OHÉ ! OHÉ !

Auteurs, scénaristes, collègues, collaborateurs, partenaires et gens du milieu de l'audiovisuel, la SARTEC célèbre ses **60 ans** cet automne..



Société des auteurs de radio,
télévision et cinéma.

60 ans d'idées.

Venez fêter avec nous !

Au programme : deux rencontres thématiques en compagnie de Jacques Davidts, Martin Winckler, Daniel Weinstock et autres invités de même qu'une soirée anniversaire que le comité organisateur promet festive.

Soyez des nôtres !

Les **mercredis 23 et 30 septembre prochain, à 20 h 30**, à la salle Claude-Jutra de la Cinémathèque québécoise.

Le **jeudi 15 octobre 2009, à 19 h**, à la Galerie Gora, au 279 rue Sherbrooke Ouest, Montréal.

Le comité organisateur est formé des auteurs Sylvie Lussier, Joanne Arseneau, Geneviève Lefebvre et Mathieu Plante, de Yves Légaré et Manon Gagnon de la SARTEC ainsi que de Patrice Lachance et Danièle Gauthier de l'Académie du cinéma et de la télévision.

60 ans d'idées !

Pour souligner son anniversaire, la SARTEC a demandé à deux entreprises québécoises, Vêtements Blank et Sérigraphie CME de confectionner de beaux t-shirts noirs avec le visuel de l'affiche côté cœur. On peut se le procurer au prix de 25 \$ (tout inclus) à nos bureaux.

Joignez-vous au party de fête de la SARTEC sur Facebook : www.facebook.com/group.php?gid=44233433438



TÉLÉFILM CANADA

Fonds du long métrage du Canada

Volet sélectif – Année 2009-2010
Dépôt du 30 mars 2009

- *100 milliards de neurones*, scénarisé et réalisé par Michel Monty
- *Angle mort*, scénarisé par Martin Girard et réalisé par Frédéric D'Amours
- *Cabotins*, scénarisé par Ian Lauzon et réalisé par Alain DesRochers
- *Demande à ceux qui restent*, scénarisé par Louis Bélanger (réal.) et Alexis Martin
- *Le jour des corneilles*, film d'animation scénarisé par Amandine Taffin et Serge Elissalde (réal.)
- *Frissons des collines*, scénarisé par Michel Michaud et Richard Roy (réal.)
- *Lance et compte*, scénarisé par Réjean Tremblay et réalisé par Frédéric D'Amours

www.telefilm.gc.ca

(source TÉLÉFILM)

SODEC

Dépôts de l'exercice 2009-2010 – deuxième ronde d'investissement

Aide à la production de longs métrages du secteur privé

2^e dépôt – 8 projets de longs métrages de fiction de langue française et anglaise

- *Angle mort*, scénarisé par Martin Girard et réalisé par Frédéric D'Amours
- *Frissons des collines*, scénarisé par Michel Michaud et Richard Roy (réal.)
- *Gerry*, scénarisé par Nathalie Petrowski et réalisé par Alain DesRochers
- *Le journal d'Aurélié Laflamme*, scénarisé par l'auteure de la série du même nom : India Desjardins et Christian Laurence (réal.)
- *La trace*, scénarisé et réalisé par Rodrigue Jean
- *Nana Mesnak, les adieux de la tortue*, scénarisé par Louis Hamelin et Robert Morin, réalisé par Yves Sioui-Durand
- *Opération Tablette*, scénarisé par Claude Lalonde et Pierre Lamothe et réalisé par Patrick Huard
- *The Year Dolly Parton Was My Mom*, scénarisé et réalisé par Tara Johns

www.sodec.gouv.qc.ca

(source SODEC)

Conseil des arts et des lettres du Québec

Bourses de carrière en arts médiatiques – automne 2009

Richard Lavoie
Robert Monderie

Bourses accordées en Arts médiatiques (Québec)

– PRINTEMPS 2008

Bourse de type A

Recherche et création

Tony Asimakopoulos
Michel Audy
Patrick Beaulieu
Marie-Lynda Bilodeau
Mathieu Bouchard *
Richard Brouillette
Nikol Brunet
Mario Calvé
Alexandre Castonguay *
Antonio Cerdan
Mireille Dansereau
Pascale Ferland
Carlos Ferrand
Serge Giguère
Vincent Guignard
Doïna Harap
Nelson Henricks
Brigitte Henry
Ève Lamont
Claudette Lemay
Marilú Mallet
Marie-Christiane Mathieu
Édouard Mills-Affif
François Miron
Julie Perron
Andrée Préfontaine
Carl Valiquet
Steven Woloshen
Maryanne Zéhil

Déplacement

Frédéric Back
Catherine Bécharde *
Yves (Bill) Bilodeau (Vorn) *
Jessica R. Carpenter
Denis Côté
Jean Dethoux
Carlos Ferrand,
Johanne Fournier
Pascal Gélinas
Pierre Hébert
Sabin Hudon *
Isaac Isitan
Valérie Lamontagne
Arthur Lamothe
Mi-Jeong Lee
Marlene Millar *

Kaveh Nabatian
Paul Nadler
Marie-Hélène Parant *
Christopher Loyd Salter
Bradley Todd
Denis Villeneuve

Aide spéciale

Paul Nadler

Studios et ateliers-résidences

Atelier-résidence de Montréal
Françoise Dugré

Studio du Québec à New York

Karina Goma
Pascal Grandmaison

Bourses de type B

Recherche et création

Laura Bari
Sophie Bélair Clément
Matthew Biederman
Manon De Pauw
Hervé Demers
Mathieu Denis
Félix Dufour-Laperrière
Jean-Maxime Dufresne
Scott Duncan
Sophie Dupuis
Sarah Fortin
Myriam Fougère
Giulia Frati
Dominic Goyer
Alexandra Guité
Geoffrey Jones
Larose, Alexandre
Sarah Lévesque *
Justine Litynski
Jessica MacCormack
Korbett Matthews
Eduardo Menz
Rafaël Ouellet
Benjamin Paquette
François Péloquin *
Jonathan Rafman
Nicolas Roy
Pedro Ruiz
Pascal Sanchez
Amy Schwartz
Katarina Soukup
Malcolm Sutherland
Mathieu Tremblay
Anna Woch

Accueil d'artistes en résidence

Érick Dorion
Jean Sébastien Senécal, (Sofian Audry)

Déplacement

James Bell *
Nicolas Brault

Natacha Clitandre
David Drury
Guy Édoin
Michaël Fortin
Saël Gueydan-Lacroix *
Emma Waltraud Howes *
Frédéric Julien *
Virginie Laganière
Alexandre Larose
Korbett Matthews
Eduardo Menz
Étienne Robert de Massy
Jean Sébastien Senécal, (Sofian Audry) *
Marijo St-Amour
Samuel St-Aubin *
David Uloth
Paul Van den Boom
Jonathan Villeneuve *

– AUTOMNE 2008 Bourse de type A

Recherche et création

André-Line Beauparlant
Marie-Hélène Cousineau
Moussa Dieng
Jean-Philippe Dupuis
Johanne Fournier
Sylvie Groulx
Manon Labrecque
Thomas McIntosh
Francine Pelletier
Natacha Roussel
Guy Simoneau
Yves Sioui Durand
Anne-Marie Turcotte

Perfectionnement

Mi-Jeong Lee

Déplacement

Joe Balass
Nathalie Bujold
Stéphane Claude *
Micheline Durocher
Nikki Forrest
Marc Fournel
Johanne Fournier
Stéphane Géhami *
Brigitte Henry
Lucie Lachapelle
Arthur Lamothe
Paul Landon
Héloïse Masse *
Sonia Robertson
Mashteuiatsh
Lysanne Thibodeau
Gisèle Trudel *

Bourses de type B

Recherche et création

Mouna Andraos
Vincent Biron
Anastasia Bourlakov
David Bouthillier
Holly Brace-Lavoie
Manon Breton
Karen Cho
Francis Delfour *
Éric Roach Denis
Guy Édoin *
Martin Frigon
Michèle Gauthier *
Philippe-Aubert Gauthier *
Alexandre Gibault *
Yan Giroux *
Sophie Goyette *
Tao Gu
Benjamin Gueguen *
Gustafson, Annika*
Montréal (Montréal)
Benjamin Hogue
Philippe Jandaly *
Lavoie, Frédéric
Montréal (Montréal)
Martin Leduc
Jason Lee
Chloé Leriche
Caroline Mailloux
Nicolas Paquet
Katia Paradis
Iona Pelovska
Jeannette Pope
Rozenn Potin
Carlo Guillermo Proto
Mehrnoushe Solouki
Tanya St-Pierre *
Abeille Tard *
Sébastien Tétrault *
Marie-Ève Tremblay
Anh Minh Truong *

Déplacement

Houri Abdalian
Steve Bates *
Thierry Collins
Thomas Ouellet Fredericks *
Katherine Jerkovic
Frédéric Maheux
Douglas Moffat *
Danny Perreault *
Amy Schwartz
Jean Sébastien Senécal, (Sofian Audry)
Pierre-Luc Vaillancourt
Catherine Veaux-Logeat

* Membre d'un collectif

(source CALQ)

FINANCEMENT

FONDS PUBLIC

■ TÉLÉFILM Canada – 2009-2010 et 2010-2011

FONDS DU LONG MÉTRAGE DU CANADA

Programmes de développement,
de production et mise en marché
Projets de développement
Dates de dépôt : le lundi 17 août 2009 et
les lundis 5 avril et 16 août 2010

Production

Dates de dépôt : le lundi 14 septembre
2009 et le lundi 1^{er} février 2010

www.telefilm.gc.ca

■ SODEC – Dates de dépôt des projets 2010-2011

**VOLET 1.1, AIDE EN PRODUCTION, LONG
MÉTRAGE DE FICTION** – secteur privé
Premier dépôt : vendredi 4 septembre 2009
Deuxième dépôt : vendredi 29 janvier 2010

SCÉNARISATION

Aide à la scénarisation –
jeunes créateurs (volet 1)
Dépôt : vendredi 6 novembre 2009

Aide sélective aux entreprises de
production – secteur privé (volet 2.1)
Dépôt : vendredi 28 août 2009

PRODUCTION

Aide sélective aux longs métrages de
fiction – Coproductions minoritaires –
secteur privé (volet 1.1)
Dépôt : jusqu'au lundi 14 septembre 2009

Aide sélective aux longs métrages de
fiction – secteur indépendant (volet 1.2)
Dépôt : vendredi 16 octobre 2009

Aide à la production de courts métrages
de fiction (volet 2)
Dépôt : vendredi 2 octobre 2009

Aide à la production de documentaires –
œuvres uniques (volet 3)
Dépôt : 11 septembre 2009

Coproductions minoritaires –
documentaires œuvres uniques et séries
Dépôt : jusqu'au lundi 15 septembre 2009

Aide à la production –
JEUNES CRÉATEURS (volet 2)
Dépôt : vendredi 25 septembre 2009

www.sodec.gouv.qc.ca

Cours écrire ton court!

Montréal, le 29 juin 2009 — La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), en collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), le Festival du nouveau cinéma de Montréal, CBC et la Writers Guild of Canada (WGC), convie les scénaristes de la relève à participer à *COURS ÉCRIRE TON COURT!* Pour la onzième édition du concours, les scénaristes sont invités à déposer une première version dialoguée d'un scénario de court métrage de fiction ou d'animation, d'une durée maximale de 12 minutes, au plus tard le **17 août 2009**.

Un comité de présélection, formé d'un représentant SARTEC responsable du parrainage, d'un représentant de CBC/WGC, ainsi que d'un jeune scénariste, choisira parmi tous les projets reçus, sept projets. Les choix seront guidés par la qualité narrative des scénarios, leur potentiel cinématographique et la vision de leur auteur.

PLUS QU'UN CONCOURS !

COURS ÉCRIRE TON COURT! permet aux scénaristes sélectionnés qui sont dans une démarche d'apprentissage professionnel de bénéficier d'un programme de mentorat sous forme d'ateliers d'écriture afin de peaufiner leur scénario. Lors d'éditions précédentes, plusieurs auteurs ont bénéficié de ce concours et ont vu leurs scénarios portés à l'écran. Notamment, Yves Christian Fournier avec son film « Sunk », Lisa Sfriso avec « Les Adieux » et Daniel Schachter avec « Three Mothers ».

Grâce à ces ateliers, qui sont un élément essentiel du concours, les auteurs participeront à des séances de travail et de discussion, individuelles et collectives. Ils seront accompagnés tout au long du processus par des scénaristes consultants reconnus. Les ateliers auront lieu en septembre prochain.

De plus, les scénaristes auront l'occasion de présenter leurs textes à des producteurs expérimentés devant un public de professionnels. Cette présentation sera suivie d'un cocktail de clôture et de la remise des prix dans le cadre de la 38^e édition du Festival du nouveau cinéma (7 au 18 octobre 2009).

Cette année, dans un désir de changement, au lieu d'un investissement en production *COURS ÉCRIRE TON COURT!* offrira à deux gagnants une participation au prestigieux Festival International du court métrage de Clermont-Ferrand. À la remise de la version finale des scénarios, à la mi-octobre, un jury constitué de cinq membres identifiera les scénarios qui se verront attribuer les prix suivants :

- Le « Grand Prix » d'une valeur de 8 000 \$ remis au meilleur scénario, comprend une participation au prestigieux Festival International du court métrage de Clermont-Ferrand toutes dépenses payées par la SODEC d'une valeur de 3 000 \$, ainsi que le prix à l'écriture décerné par le CALQ d'un montant de 5 000 \$. De plus, le gagnant aura un accès illimité aux projections et participera à diverses activités professionnelles ;
- La « Mention spéciale » d'une valeur de 3 000 \$ récompensera un deuxième scénario. Le gagnant participera au Festival International du court métrage de Clermont-Ferrand. Les frais de transport et de séjour de 3 000 \$ seront assumés par la SODEC. Le gagnant aura un accès illimité aux projections et participera à diverses activités professionnelles. ;
- Le « CBC/WGC Prize » for the Best English Language Script sera accompagné d'un montant de 1 000 \$.

Critères d'admissibilité

Le concours est réservé aux scénaristes admissibles au Programme d'aide aux jeunes créateurs de la SODEC. (Voir le programme sur le site Internet de la Société à www.sodec.gouv.qc.ca).

Les projets doivent être soumis par des individus et non par des entreprises. Un seul projet par personne est admissible. Les projets peuvent être soumis en anglais ou en français.

Les candidats doivent :

- être âgés entre 18 et 35 ans (le scénariste ne doit pas avoir atteint 36 ans à la date de dépôt, soit le 17 août 2009) ;
- avoir entamé une démarche professionnelle d'écriture (les étudiants des écoles, collèges et du premier cycle universitaire ne sont pas admissibles) ;
- être domiciliés au Québec depuis au moins deux ans ;
- être disponibles entre le 7 septembre et le 19 octobre 2009 ;
- faire parvenir à la SODEC un dossier d'inscription complet ;
- ne pas avoir déjà été sélectionné comme finaliste pour ce concours.

ATTENTION : Les scénarios basés sur des adaptations littéraires ainsi que les projets de scénarios qui ont été refusés à deux reprises par la SODEC (quel que soit le volet) ne sont pas admissibles. Les projets présentés ne pourront être déposés dans l'année fiscale courante (jusqu'au 31 mars 2010) à un programme de la SODEC. ▶

Inscription

Les dossiers devront être **déposés ou reçus par la poste, au plus tard le 17 août 2009, avant 17 h**. Les dossiers reçus après cette date ne seront pas admissibles.

Les candidats doivent déposer ou faire parvenir aux bureaux de la SODEC, situés au 215, rue Saint-Jacques, bureau 800, Montréal (Québec) H2Y 1M6, à l'attention de Francine Landry, **quatre exemplaires de chacun** des éléments suivants :

- la première version dialoguée du scénario d'au plus 12 pages;
- le formulaire d'inscription;
- un synopsis d'au plus une demie page;
- une note d'intention présentant la genèse du projet et la vision du scénariste;
- un bref curriculum vitae d'au plus deux pages, décrivant les expériences pertinentes du candidat.

Les dossiers de présentation acheminés par courriel seront refusés. Aucun document ne sera retourné.

Sélection

Les projets, en anglais ou en français, seront évalués selon les critères suivants : les qualités narratives et le potentiel cinématographique, la vision de l'auteur et l'arrimage au format court métrage.

La SODEC communiquera uniquement avec les candidats dont le projet aura été retenu. Les décisions sont sans appel, et aucun commentaire portant sur l'évaluation des projets ne sera communiqué aux participants non retenus.

Le Programme d'aide aux jeunes créateurs de la SODEC

Le Programme d'aide aux jeunes créateurs de la SODEC fête cette année son vingtième anniversaire. Il vise à donner les outils nécessaires aux jeunes scénaristes, réalisateurs et producteurs pour créer des œuvres à la fine pointe de l'évolution du médium cinéma.

Pour plus de détails ainsi qu'accès au formulaire d'inscription : www.sodec.gouv.qc.ca

Renseignements :

Francine Landry, coordonnatrice de

COURS ÉCRIRE TON COURT !

SODEC

Tél : 514 841-2330

Courriel : francine.landry@sodec.gouv.qc.ca

À PROPOS

APPELS À LA MOBILISATION

La SARTEC a appuyé la campagne de regroupement « Sauvons le documentaire » ainsi que celle de « SOS Radio-Canada », un mouvement lancé par un groupe de citoyens dans le but de contrer, par un soutien public, le gouvernement conservateur de Stephen Harper dans sa décision d'abandonner Radio-Canada à son sort.

Nous invitons les membres intéressés à visiter les deux sites Web ci-dessous pour manifester leur appui.



sauvonsledocumentaire.ca

- Sauvons le documentaire
www.sauvonsledocumentaire.ca



- SOS Radio-canada
www.sosradiocanada.org

FORMATION 2009-2010 à venir

VOLET MONTRÉAL

Créativité - volet 2 donné par Benoît Pelletier.

Pré-requis : avoir suivi la formation « écriture humoristique ».

Dates et lieu : 19 et 20 mars 2010 de 9h à 17h
à l'École Nationale de l'Humour ;

Scénarisation télé : écriture à 4 mains :

Anne Boyer et Michel D'Astous.

Dates et lieu : 6 et 7 février 2010 de 9h à 16h au Centre St-Pierre ;

Demande de subventions pour scénaristes : Mario Bolduc.

Date et lieu : 23 et 24 janvier 2010 de 9h à 16h au Centre St-Pierre.

VOLET MULTIRÉGIONAL

Écriture Humoristique : Benoît Pelletier et un autre formateur.

Dates et lieu : 11 et 12 décembre 2009

à l'École Nationale de l'Humour ;

Création d'une série télé : Pierre-Yves Bernard.

Particularité : sélection de candidats sur remise d'une lettre d'intention indiquant en quoi croyez vous que cet atelier puisse vous faire avancer dans votre démarche artistique (maximum 1 page) ainsi qu'un curriculum vitae.

Dates et lieu : 2 octobre de 18h à 22h, 31 octobre et 21 novembre de 9h à 17h au Centre St-Pierre.

Veillez noter que la coordonnatrice à la formation continue, **Line Nadeau**, recevra les inscriptions à compter du 17 août 2009 seulement.

GLAMOURAMA, LA VIE GLAMOUREUSE DES AUTEURS



© DOMINIQUE CHARTRAND

... des scénaristes dans tous leurs états

PAR GENEVIÈVE LEFEBVRE

DE L'ÉTIQUETTE AVANT TOUTE CHOSE...

Amis auteurs, Érasme l'a écrit bien avant moi dans un de ces merveilleux petits traités qui sauvent la vie : « De Civilitate morum puerilium ». Ce qui dans notre bonne langue française se traduit par « De la civilité puérile », autrement dit un traité sur les règles de civilité en société.

Érasme, ce visionnaire, a parlé de « puérité »... Présentait-il, du plus lointain de son antiquité, que le cinéma existerait un jour et qu'il serait peuplé de grands enfants en constant déficit affectif ?

Ce billet portera donc sur l'étiquette, qui, tout comme l'amour, ne se définit jamais aussi bien que lorsque l'on constate sa cruelle absence.

PETIT TRAITÉ D'ÉTIQUETTE MONDAINE À L'USAGE DES SCÉNARISTES ET DES RUSTRES, L'UN ET L'AUTRE N'ÉTANT PAS MUTUELLEMENT EXCLUSIFS.

Pour Wikipédia, le non-respect de l'étiquette, s'il est grave, peut causer le déshonneur ou, dans un cadre plus privé, déboucher sur un malentendu, une grande douleur, voire conduire au crime passionnel (*déjà, il est clair que cette entrée Wikipédia a été écrite par un scénariste encore sous le choc d'avoir été « oublié » lors de la présentation d'équipe un soir de première*).

Beaucoup d'inimitiés familiales (*et que dire des inimitiés de production !*) prennent leurs sources dans des violations insignifiantes d'étiquette qui ont dégénéré hors de toutes proportions (*je pourrais vous donner des noms, des titres et même des montants, mais je tiens à la vie*).

On peut donc considérer l'étiquette comme la politesse minimale exigée pour éviter les principaux conflits (*ce qui, dans notre périlleux métier, est un atout qu'il ne faut pas négliger*).

Allons-y par ordre de priorité...

- 1 *Il est tout à fait acceptable de recevoir les messages en pyjama. Le messenger (surtout à vélo) ressemble lui-même à un sous-produit du clown avec ses multiples chandails dépareillés, ses collants de danseuse sous le short avachi et ses bas de laine gris et rouge. Le messenger et le scénariste sont frères de « look ». Recevoir un paquet en pyjama c'est « chill, man ».*
- 2 *Il est beaucoup moins acceptable de considérer l'amour de votre vie comme un messenger. Faites un effort. Quittez le pyjama beige vomi pour la nuisette seyante. Ne serait-ce que pour lui prouver que vous avez fait quelque chose de productif pendant qu'il était au travail.*
- 3 *Il est tout à fait acceptable de ne pas répondre au téléphone. Vous travaillez, goddamnit ! Que dis-je, vous écrivez ! Un producteur intelligent sait qu'il ne doit sous aucun cas déranger son auteur s'il tient à recevoir le prochain épisode, la version tournage et/ou les corrections demandées par l'actrice chiante « qui ne croit pas que son personnage de scénariste devrait être si mal habillée pendant qu'elle écrit. Carrie Bradshaw portait du Gucci pour écrire sa chronique, elle ».*
Note au lecteur : aux honoraires que devait charger Carrie Bradshaw pour avoir les moyens d'entretenir 18 000 paires de Manolo, il est évident que Miss Bradshaw est directement responsable de la faillite des journaux papier.
- 4 *Il est tout à fait acceptable de répondre au téléphone quand l'adjointe (on ne dit plus « secrétaire », on dit « adjointe ») du producteur vous appelle pour vous dire : « J'ai un chèque pour toi à la réception, je te*

l'envoi par la poste ou tu passes... » ? « Allô, allô, oui, oui, je suis là, j'allais justement passer au bureau ». Oui, il y a des bienfaits au contact humain, malgré les risques de H1N1. Le scénariste est brave.

« comportez-vous avec les autres comme vous aimeriez qu'on se comporte avec vous »

- 5 En dehors du « soulevé du chèque » le sport national du scénariste, *il est tout à fait acceptable* de gérer le maximum de relations professionnelles par Internet. La H1N1 est tout de même contagieuse. Le scénariste est brave, il n'est pas suicidaire.
- 6 Ce qui nous mène à l'étiquette du Net, communément appelée « nétiquette ». Ça se résume en un concept simple, mais qui demande néanmoins beaucoup de force morale : « *il n'est pas acceptable* de se servir de notre écran comme bouclier pour dire à votre correspondant ce que vous n'avez pas les couilles de lui dire en face quand vous le croisez à l'Express ». Oui, je sais, on aimerait que certains journalistes et autres chroniqueurs soient illuminés par la beauté de cet énoncé. Hélas.
- 7 Certains producteurs sont fous des rendez-vous où l'on mange, surtout lors des manœuvres d'approche, cette période bénie où vous êtes encore un être parfait et désirable. *Il est tout à fait acceptable* d'accepter toutes les invitations à petit-déjeuner, déjeuner, voir même « cinq à sept ».
- 8 *Par contre, il est tout à fait inacceptable* d'aller souper avec un producteur. À fortiori si vous êtes de type femelle et lui de type mâle à tendance libidino-sénile. Mais oui, vous savez bien, le genre qui a des trous de mémoire sur son statut marital. Oui, c'est un cliché. Oui certains se croient obligés de les perpétuer.
- 9 Il va sans dire que la beuverie entre hommes – scénaristes, réalisateurs, producteurs, acteurs – *est tout à fait acceptable*. Surtout si elle est accompagnée d'une soirée qui ouvrira les cœurs et soudera l'amitié virile. Un match de boxe avec un titre à regagner par exemple.
- 10 Dans un monde idéal, *il serait tout à fait acceptable* d'instaurer la même tradition virile que la boxe en version fille. Un pédicure « de luxe » chez Lio Fratelli, par exemple.
- 11 Et pour finir, il y a la délicate question de la facture... La « nota ».

Première règle. Celui qui demande la rencontre paye. Toujours ? Toujours.

Note aux jeunes scénaristes/producteurs qui débudent dans le métier. Je sais, les temps sont affreusement durs. Je sais, le pain quotidien est tartiné de beurre de pinottes et agrémenté

de nouilles chinoises en spécial chez Jean Coutu. Mais quand vous demandez à quelqu'un de bien vouloir vous rencontrer et/ou de lire votre projet et/ou de vous conseiller (*ce qu'ils feront généralement bénévolement et avec générosité*), il n'y a rien à faire, faut payer la facture.

Si en plus la présence de votre scénariste/conseiller est un « passeport » pour entrer a) à Radio-Canada, b) à TVA c) à Téléfilm/Sodec, il faut ajouter votre gratitude éternelle. Qui peut se manifester sous forme de fleurs et/ou de confitures faites maison. Abricot, c'est bon et à la fin juillet, ils les donnent quasiment dans les marchés publics.

Et si la bénévole personne à qui vous demandez un service est vraiment une icône – pensez Denys – et qu'elle vous donne rendez-vous à l'Express ? Fermez les yeux et faites votre devoir en prenant la facture *quand même*, quitte à faire des heures supplémentaires dans les cuisines de l'Express et/ou à retourner vivre chez votre mère.

Comme le dit si bien l'annonce de shampoing « Head & Shoulders » : on n'a jamais deux chances de faire une bonne première impression.

En cas de doute ou de tourments, une seule destination, Emily Post.

LE SITE DU MOIS www.emilypost.com

En 1922, Emily Post devint l'icône américaine de l'étiquette avec un *best-seller* « Etiquette in society, business, politics & at home ». Ses enseignements « comportez-vous avec les autres comme vous aimeriez qu'on se comporte avec vous » sont d'une foudroyante actualité. Est-ce la preuve que nous nous comportons toujours en sauvages ? Probablement. Mais ce n'est pas une raison pour avoir des manières de table consternantes.

Amis scénaristes, la beauté est dans l'œil de celui qui regarde, mais le glamour est définitivement dans l'art de dresser la table...

Je vous laisse sur ce que nos collègues de la WGC écrivent à propos des médias sociaux, Facebook et Twitter plus particulièrement. Vous m'excuserez de ne pas traduire, vous êtes assez grands.

« The WGC took to online social networking like Twitter and Facebook because we know many of you use these forms of communication, and because it offers more opportunities to discuss ideas and learn what you are thinking. We also know these conversations reach beyond the confines of their participants, and help to influence decisions made elsewhere. So you will continue to find us on Twitter, on Facebook, and we will continue to update you on WGC activities ». ¶

Finances

MIEUX GÉRER VOS FINANCES PERSONNELLES

① ÉTABLIR UN BUDGET

Un budget détaillé, tenant compte de tous vos revenus et de toutes vos dépenses, vous permettra de voir clair dans vos finances. Vous pourrez identifier vos dépenses fixes (habitation, nourriture, assurances et ainsi de suite) et vos dépenses variables (loisirs, voyages et autres). Du coup, vous serez en mesure d'évaluer exactement votre potentiel d'épargne et de placement : en d'autres termes, vous saurez de quelle somme vous pouvez disposer pour épargner et investir, une fois acquittées toutes vos obligations.

② CONSTITUER UN « COUSSIN »

Pour parer aux imprévus, maintenez sous forme de placements facilement convertibles en liquidités l'équivalent de trois à six mois de salaire. On ne sait jamais !

③ PRIORISER LE REMBOURSEMENT DE VOS DETTES

Vous recherchez un placement de qualité ? Le premier investissement et le plus rentable, c'est le remboursement de vos dettes. Il ne sert à rien d'épargner si le taux d'intérêt que vous procure votre épargne est inférieur à celui que vous payez en raison de vos dettes. Aussi bien purger ces dettes le plus vite possible, en commençant par celles dont le taux d'intérêt est le plus élevé. Pensons aux cartes de crédit de grands magasins, dont le taux peut atteindre 29 % !

Par ailleurs, lorsque survient une rentrée d'argent imprévue (héritage, gain à la loterie ou boni), pourquoi ne pas utiliser cette somme pour accélérer le remboursement de votre prêt hypothécaire ou de votre prêt auto. Souvent, un tel remboursement par anticipation est permis sans pénalité !

④ UTILISER LE CRÉDIT À BON ESCIENT

Analysez bien vos besoins de crédit, en fonction de votre situation et de votre capacité de remboursement. Nos simulateurs vous y aideront. Si vous disposez d'une carte de crédit, efforcez-vous de payer complètement le solde avant l'échéance, de façon à ne pas payer d'intérêt. Si vous contractez un emprunt, souscrivez l'assurance prêt, afin de conserver votre capacité de remboursement en cas d'imprévu. Évitez les achats impulsifs et précipités. Évitez aussi l'endettement excessif et la multiplication des cartes de crédit. Car, en matière de crédit, la modération a bien meilleur coût !

⑤ AU BESOIN, EMPRUNTER POUR INVESTIR

Vous pouvez emprunter pour dépenser, mais vous pouvez également le faire pour investir ! L'emprunt, c'est un moyen avantageux de réaliser un investissement qui vous procurera des revenus. C'est le cas, par exemple, si vous voulez effectuer des placements ou acquérir un immeuble à revenu.

Pourquoi est-ce avantageux ? Parce que les intérêts deviennent alors déductibles d'impôt, l'emprunt étant contracté à des fins de placement. Et plus votre taux d'imposition est élevé, plus l'économie ainsi réalisée sera substantielle !

(Il est à noter cependant que les intérêts d'un prêt contracté afin d'effectuer une cotisation REER ne sont pas admissibles à cette déduction.)

⑥ ÉPARGNER

Tous les conseillers financiers vous le diront : l'unique moyen de vous enrichir, c'est d'épargner. Même s'il s'agit de petits montants, vos épargnes fructifient avec le temps et peuvent vous rapporter gros. Il suffit de faire preuve de discipline. À cet égard, la formule d'épargne systématique est tout à fait indiquée. Elle vous permet de mettre de côté, à la fréquence que vous aurez choisie, un montant d'argent que vous aurez fixé vous-même et qui sera prélevé sur votre compte. Il peut s'agir, par exemple, de 50 \$ par mois ou de 10 \$ par semaine. C'est simple et, surtout, c'est efficace à long terme.

⑦ PRÉVOIR LE PIRE

Assurez-vous de détenir un portefeuille d'assurance offrant une protection adéquate pour vous et vos proches. Assurance vie et santé et assurances de biens vous permettront de dormir sur vos deux oreilles !

Ne négligez pas de rédiger un mandat en cas d'incapacité, afin que le mandataire que vous aurez désigné s'occupe de vos affaires personnelles s'il arrivait que vous ne soyez plus en mesure de le faire.

Enfin, songez à rédiger votre testament, afin que le patrimoine que vous aurez accumulé soit transmis comme vous le voulez à ceux que vous aurez choisis. []